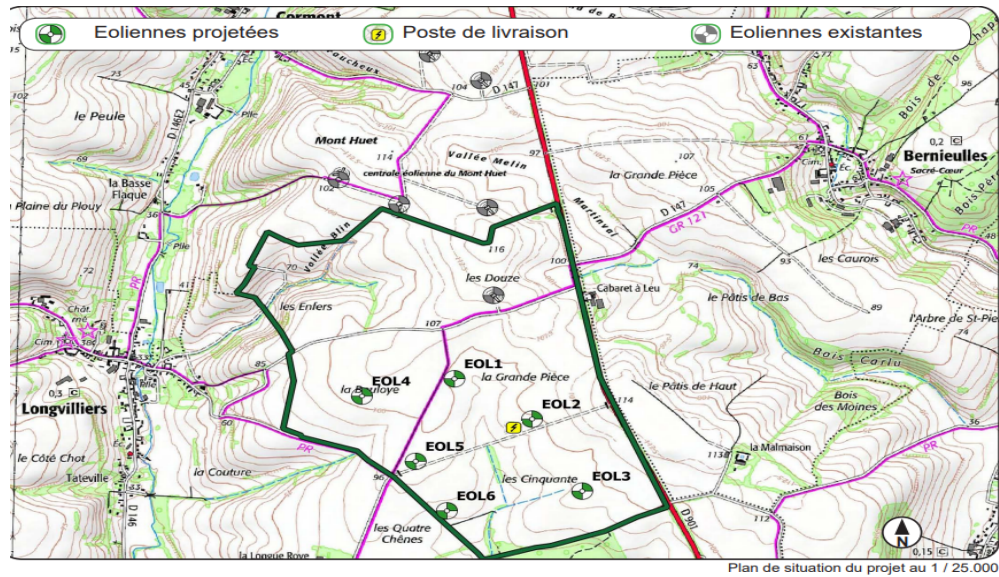


PREFECTURE DU PAS DE CALAIS

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER

UN PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE LONGVILLIERS (62630)



ENQUETE PUBLIQUE

DU 17 AVRIL 2023 AU 17 MAI 2023

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Aimé SERVRANCKX

I OBJET DE L'ENQUETE

II REFERENCES REGLEMENTAIRES

III PROJET ET ENJEUX

**Le projet
Les enjeux**

IV L'ENQUETE

**Organisation
Déroulement
Le dossier**

V LES AVIS ET CONTRIBUTIONS EXPRIMES

**Avis des Collectivités locales
Avis de la MRAe
Les contributions du public**

VI ANALYSE ET APPRECIATIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

**Enjeux impact
Enjeux de santé
Enjeux de la biodiversité
Enjeux bruit
Enjeux paysager
Enjeux financier**

VII CONCLUSION GENERALE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

I OBJET DE L'ENQUETE

Les conclusions concernent l'enquête publique diligentée à la demande du Préfet du Pas de Calais (Arrêté Préfectoral du 20 mars 2023) dans le cadre d'une demande préalable d'autorisation environnementale relative à la création d'un parc éolien sur la commune de Longvilliers (62630).

Cette demande a été formulée par la SARL SEPE ROSE 3 Brd de l'Europe, tour de l'Europe 68100 MULHOUSE.






La société Intervent SAS, dont le siège est à Mulhouse, a été créée le 26 avril 2002. Depuis cette date, l'équipe d'Intervent travaille en phase avec ses partenaires pour développer des projets d'implantation d'éoliennes en France. Elle travaille notamment depuis 2003 en partenariat avec la société allemande de fabrication d'éoliennes ENERCON, l'un des leaders mondiaux du secteur éolien. Ce partenariat a été renouvelé en 2012.

Intervent développe les projets jusqu'à l'obtention des autorisations requises, et plus particulièrement les permis de construire, les autorisations de production, les contrats ouvrant droit à l'obligation d'achat, les raccordements au réseau public...

Actuellement, la société compte 16 personnes dont 8 localement, à proximité des projets, afin d'assurer un contact régulier et facile avec les propriétaires, élus, etc.

Environ 50 projets sont en cours de développement. Afin de trouver des solutions adaptées aux diverses questions inhérentes aux projets, Intervent a recours aux services de différents spécialistes locaux (ornithologues, paysagistes, etc.) qui viennent ainsi compléter ses compétences.

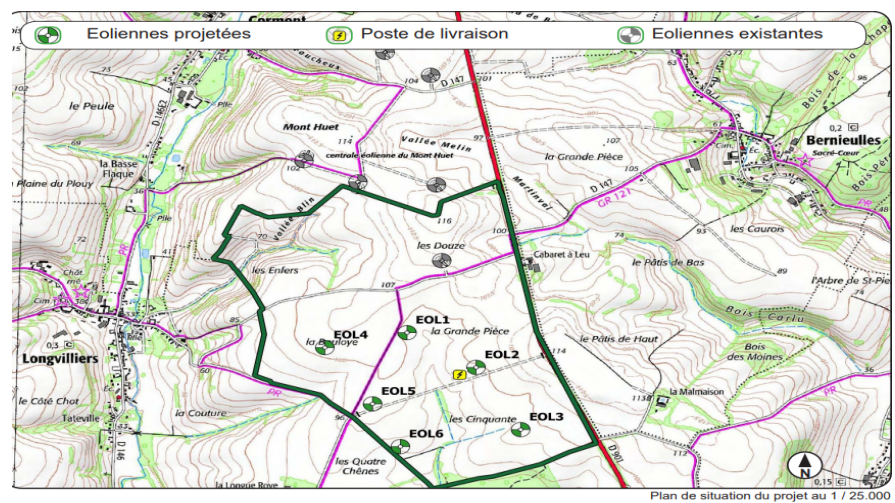
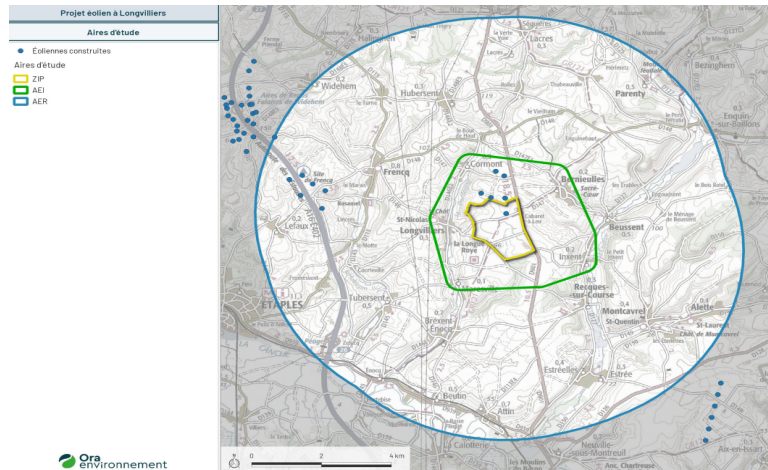
Pour la réalisation des travaux, Intervent fait appel, dans la mesure du possible, aux entreprises locales. Intervent met donc en œuvre un réseau de compétences dont les intervenants travaillent de manière étroitement liée, et contribuent ensemble au devenir des régions et à leur alimentation en énergie durable.

AUTEURS ET INTERVENANTS		
Volet	Société	Auteur / intervenant
Porteur de projet	 SEPE ROSE 3, boulevard de l'Europe Tour de l'Europe 183 68100 MULHOUSE	M. Philipp HOLT Ingénieur de Projets
Etude d'impact sur l'environnement et étude de dangers	 Ora environnement 72 Avenue des Vosges 67000 Strasbourg	M. Damien DEFFROY Chargé études environnementales M. Sylvain MONFERRUS Responsable d'études
Etude paysagère & patrimoniale	 Intervent S.A.S. 3, boulevard de l'Europe Tour de l'Europe 183 68100 MULHOUSE	M. Nicolas Artemon Paysagiste dplg
Photomontages	 Intervent S.A.S. 3, boulevard de l'Europe Tour de l'Europe 183 68100 MULHOUSE	M. Nicolas Artemon Paysagiste dplg
Etude d'ombre	 Intervent S.A.S. 3, boulevard de l'Europe Tour de l'Europe 183 68100 MULHOUSE	M. Philipp HOLT Ingénieur de Projets
Etude écologique, étude d'incidence Natura 2000	 Envol Environnement 408 Rue Albert Bally 59290 Wasquehal	Philippe Cardinot - Chargé d'études Henri Deveyer - Chargé d'études Jean Roger - Chargé d'études
Etude acoustique	 Echopsy 16, Chemin de Haut Heuril 76660 MEDNIL FOLLEPRISE	M. BRUNEAU Florent Ingénieur acousticien et directeur du Bureau d'étude ECHOPLY

Dans ce type de procédure, l'Autorité organisatrice est l'État. Dans le cas présent, c'est le Préfet du Pas de Calais qui a rédigé l'arrêté de mise à enquête publique.

Le périmètre de l'enquête comprend 24 communes dans un rayon de 6 kms: Alette – Attin – Bernieulles – Beussent – Beutin – Bréxent-Enocq – La Calotterie – Cormont – Estrée – Estréelles – Etaples – Frencq – Hubersent – Inxent – Lacres – Lefaux – Maresville – Montcavel – Neuville sous Montreuil – Parenty – Recques sur Course – Saint Josse – Tingry –

Tubersent .



II REFERENCES REGLEMENTAIRES

Le présent projet répond aux dispositions particulières concernant les Installations classées pour l'environnement (ICPE): art. L 511-1 à L 511-6 du Code de l'Environnement.

En effet, la présente demande est soumise à une autorisation et non à une simple déclaration. Elle nécessite donc une enquête publique avant décision de l'Autorité Administrative.

Cette autorisation est nécessaire en conformité avec l'article L 512-1 du Code de l'Environnement qui concerne les installations terrestres de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs, et composant au moins un aérogénérateur dont le mât est à une hauteur supérieure ou égal à 50 mètres (rubrique 2980-1). Ce qui est le cas du projet projeté.

Cette enquête publique intervient dans son déroulement conformément aux dispositions du Code de l'Environnement et notamment les articles L 123-1 à L 123-19 et R 123-1 à R 123-27.

III PROJET ET ENJEUX

Le projet

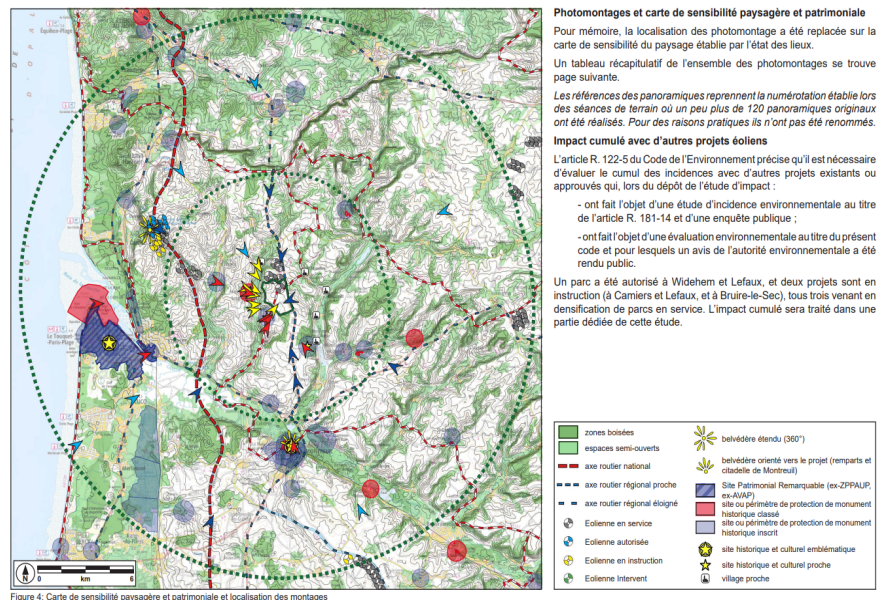
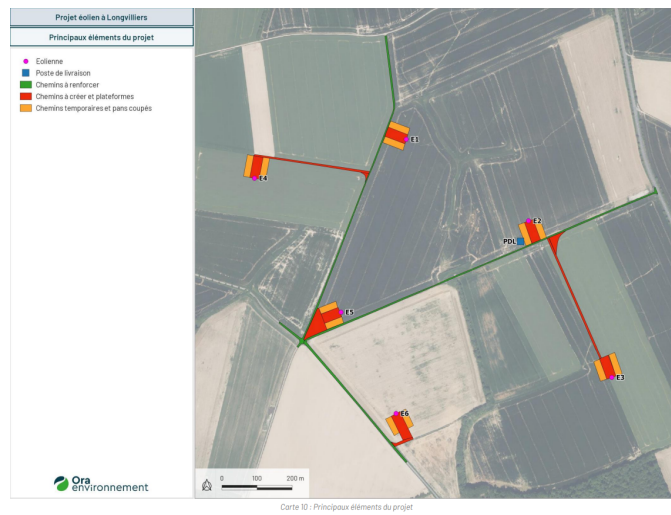
Le projet de parc éolien à Longvilliers se situe aux abords d'un plateau justifiant ainsi d'une topographie légèrement ondulée, marquée par quelques vallées. La zone est propice au développement éolien, comme en témoigne les parcs éoliens en exploitation à proximité. Ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs nationaux de développement de l'énergie éolienne défini dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie. Il s'inscrit également dans une dynamique locale portée notamment par les élus municipaux.

Compatible avec les différentes contraintes et servitudes identifiées sur la zone potentielle à l'implantation d'éoliennes, plusieurs enjeux écologiques, paysagers et humains ont été identifiés.

Le porteur du projet a tout au long du développement du projet intégré les principes de la doctrine: éviter – réduire – compenser. Il s'est appuyé sur les diverses recommandations émises dans les expertises menées dans le cadre du projet. Le projet retenu tient compte de ces recommandations, notamment écologiques. Il est composé de 6 éoliennes disposées sur deux lignes, en dehors de zones à enjeux forts. Il sera ainsi en accord avec le milieu naturel dans lequel il s'insère.

L'étude des impacts et la proposition de mesures adaptées à ces derniers a permis de réduire l'impact résiduel potentiel du projet éolien. L'impact résiduel est qualifié de négligeable à faible sur le milieu physique, qui présente peu de sensibilités vis à vis du projet éolien. Grâce à différentes mesures d'évitement et de réduction, l'impact résiduel des éoliennes sur l'environnement naturel sera nul à faible. Le territoire bénéficiera de retombées socio-économiques du projet, tant pendant les travaux que pour la durée du parc. Les impacts sur le paysage sont globalement maîtrisés.

La composante éolienne étant déjà existante sur le territoire, le renforcement du pôle éolien apparaît logique dans le cadre du projet à Longvilliers. Grâce à une production estimée à 85KWh par an, la production d'électricité produite par le parc, permettra activement de participer aux objectifs de production d'électricité renouvelable en France et à la lutte contre les émissions de gaz à effets de serre. Le faible impact du parc éolien et la mise en œuvre des mesures associées s'accompagneront de bénéfices environnementaux au niveau local, notamment à travers des mesures d'accompagnement proposées en faveur de la biodiversité, mais aussi en faveur de l'amélioration du cadre de vie des riverains, en forte collaboration avec les acteurs locaux du territoire.



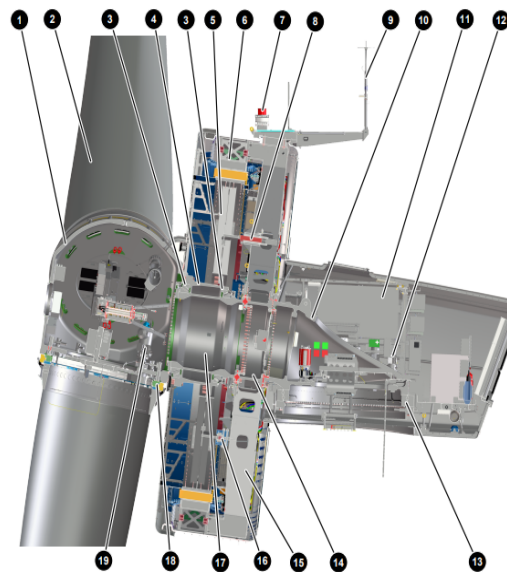


Fig. 2 : Coupe de la nacelle

1 Moyeu du rotor	2 Pale
3 Palier du rotor	4 Support du rotor
5 Rotor du générateur	6 Stator du générateur
7 Balisage lumineux d'obstacles (en option)	8 Dispositif de blocage du rotor
9 Dispositif de mesure du vent avec paratonnerres	10 Support principal
11 Armoire de commande de la nacelle	12 Entraînement d'orientation
13 Palier d'orientation	14 Étoile du stator
15 Bras de support	16 Frein du rotor
17 Arbre du moyeu	18 Palier de bride de pale
19 Entraînement de réglage des pales	

Les enjeux

Ce projet répond à des engagements nationaux dans le cadre d'une stratégie nationale de «bas-carbone».

Appliquée au niveau national, l'orientation de la politique climat, air, énergie, répond à un objectif international majeur : limiter le réchauffement climatique mondial à 2 degrés (soit 4 degrés sur les continents) d'ici 2100.

L'objectif 2050 est d'atteindre la neutralité carbone (équilibre entre les émissions anthropiques par les sources et les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre au cours de la deuxième moitié du siècle).

Cela s'inscrit dans une volonté de réduire les énergies fossiles (objectif : - 35% pour le pétrole , - 19% pour le gaz). Ces objectifs sont fixés dans la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Pour la France, l'objectif national est de produire 32% de l'énergie renouvelable au moyen de sources d'énergies en 2030. Cet objectif s'inscrit dans la continuité des conclusions du Grenelle de l'Environnement (augmenter de 20 millions de tonnes équivalents pétrole, notre production d'énergies renouvelables).

La région Hauts de France est la première région de France en termes de puissance construite. Ainsi au 31 décembre 2020, elle comptait 4928 MW construits.

De part ses vastes territoires et sa position septentrionale, la région possède un véritable gisement éolien.

Prenant conscience de cet atout, l'ancienne région Nord Pas de Calais s'est dotée d'un atlas éolien régional permettant de mettre en évidence principalement les ressources en vent sur son territoire et de les confronter aux données environnementales susceptibles de restreindre ces gisements.

Le projet s'inscrit complètement dans la production d'énergie électrique renouvelable. Sa construction, son fonctionnement et son démantèlement présentent des enjeux vis à vis de son environnement.(contexte éolien – contexte paysager – contexte environnemental et naturel – contexte humain)

IV L'ENQUETE

Organisation

Par décision n° E23000027/59 du 02 mars 2023, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de LILLE, m'a désigné en qualité de commissaire enquêteur pour diligenter l'enquête publique concernant cette demande d'autorisation environnementale.

Par Arrêté Préfectoral n°2023-101 du 20 mars 2023 , Monsieur le Préfet du Pas de Calais a prescrit la présente enquête publique, en fixant les dates du 17 avril 2023 au 17 mai 2023.

Les conditions de déroulement de cette dernière y figurent également.

En accord avec l'autorité organisatrice, il a été décidé de fixer à 5 le nombre de permanences.

La publicité réglementaire a été mise en place par l'autorité organisatrice de l'enquête dans 2 journaux différents, 15 jours au moins avant le début de l'enquête, puis dans le 8 premiers jours de celle-ci.

Les avis d'enquête ont été affichés 15 jours avant le début d'enquête, au siège de l'enquête en Mairie de Longvilliers, sur le site d'implantation, mais également dans les autres communes concernées par le périmètre des 6 kms.

J'ai procédé à des contrôles ponctuels sans relever de manquement.

L'autorité organisatrice a ouvert une adresse électronique (<http://.pas-de-calais.gouv.fr>) .

Déroulement

Toutes les permanences ont été tenues dans des conditions d'accueil satisfaisantes.

La participation a été bonne :

PERMANENCES	VISITES	CONTRIBUTIONS		TOTAL
		Permanences	Hors Permanences	
LUNDI 17 AVRIL 2023	3	5 XX	8	
MARDI 25 AVRIL 2023	4	4 XX	8	
SAMEDI 06 MAI 2023	3	0	3	
JEUDI 11 MAI 2023	2	5 XX	7	
MERCREDI 17 MAI 2023	2	17 XX	19	
SITE PREFECTURE		19/4 (2) - 02/5 (2) 04/05 (1) 07/05 (1) 08/05 (1) – 10/05/23 (1) 12/05 (1) – 15/05 (2) - 16/05 (4) – 17/05 (9)	24	
	14	31	24	69

Aucun incident n'est à déplorer pendant l'enquête publique. J'ai clos et récupéré le registre en fin d'enquête.

J'ai remis mon procès-verbal de synthèse le 23/05/23 au porteur de projet. Son mémoire en réponse m'a été adressé le 02/06/23 dans les délais réglementaires.

Le dossier

Il m'a été remis en mairie de Longvilliers en date du 8 mars 2023 par le Maître d'ouvrage (formule papier et clé USB), suffisamment tôt pour pouvoir en prendre connaissance. Il a été mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Il a été considéré comme régulier et complet par le service instructeur coordinateur (DREAL) pour pouvoir être mis à l'enquête publique.

Ce dossier comporte toutes les pièces nécessaires et notamment les éléments requis au sens de l'évaluation environnementale. Il comprend notamment l'avis de la MRAe et ses recommandations, ainsi que le mémoire en réponse du porteur de projet.

Volumineux et technique, il comprend de nombreuses illustrations, tableaux et synthèses pour en faciliter la compréhension.

V LES AVIS ET CONTRIBUTIONS EXPRIMES

Avis des collectivités locales

Ce sont 10 collectivités sur 24 qui ont délibérées sur le projet.

COMMUNE	DATE	FAVORABLE	DEFAVORABLE	OBSERVATIONS P: Pour C : Contre A : Abstention
ALETTE				
ATTIN				
BERNIEULLES	23/05/23		XX	Unanimité
BEUSSENT				
BEUTIN				
BREXENT-ENOCQ				
LA CALOTERIE	14/04/23		XX	C : 8 A : 7
CORMONT				
ESTREE				
ESTREELLES				
ETAPLES				
FRENCQ	13/04/23	XX		Unanimité
HUBERSENT				
INXENT	31/05/23		XX	
LACRES	13/04/23	XX		P: 4 C: 1 A: 3
LEFAUX	17/04/23		XX	Unanimité
LONGVILLIERS	19/11/19	XX		
MARESVILLE	13/04/23		XX	C : 8 A : 1
MONTCAVREL				
NEUVILLE SOUS MONTREUIL				
PARENTY				
RECQUES SUR COURSE	04/04/23		XX	C : 1 A : 9
SAINT JOSSE	07/04/23			P : 1 C : 1 A : 13
TINGRY			XX	C : 2 A : 9
TUBERSENT				

On constate le peu d'engouement des élus municipaux pour délibérer sur le sujet. (10/24). Deux délibérations me sont parvenues hors délai prévu à l'Arrêté Préfectoral et l'envoi d'un vade-mecum en début d'enquête ainsi qu' un rappel par mail au milieu d'enquête.

Avis de la MRAe

Cet avis ne porte pas sur l'opportunité du projet mais sur la qualité de l'évaluation environnementale présentée par la Maître d'ouvrage et sur la prise en compte de l'environnement par le projet. Il n'est donc ni favorable, ni défavorable. Il vise à permettre d'améliorer la conception du projet et la participation du public à l'élaboration des décisions qui portent sur celui-ci. Le présent avis est publié sur le site des MRAe. Il est intégré dans le dossier soumis à la consultation du public.

La MRAe a rendu un avis délibéré le 25 janvier 2023, cet avis de 18 pages est assorti de recommandations auprès du porteur de projet.

Celles-ci portent sur:

- le projet
- le résumé non technique
- les scénarios et justificatifs des choix

Les milieux naturels, biodiversité et natura 2000
Sensibilités du territoire et enjeux
Qualité de l'évaluation environnementale
Continuités écologiques
Avifaune
Chauve souris

Les contributions du public

N° D'ORDRE	IDENTITES	FAVORABLE	DEFAVORABLE	SYNTHESE OBSERVATIONS
1/R	ANSELIN Hubert		XX	Abbaye de Dommartin à Tortefontaine : Espace boisé de 75ha constat dans dossier sans avoir parcouru l'espace. La gestion du bois est soumise à un Plan Simple de Gestion agréé par le CRPF et écocertifié par le label PEFC. Tout le secteur est repris en ZICO.
2/R	DUPEND Stéphane			Renseignements sur dossier
3-4/R	LEROY Jean et Marie-claire		XX	Impacts visuel diurne et nocturne- bruit -. Pas de photo du point de vue Bernieulles – infrasons avec répercussion sur les organismes (valve aortique et bio prothèse de Mr Leroy) – Présence de chauve-souris dans le grenier – Présence d'un élevage d'ovins.
5/R	LEROY Colette			Renseignements sur dossier
6-7/P	HORGAN John et Béatrice	XX		Réduire empreinte carbone – réchauffement climatique – besoins énergétiques.
8/R	ROUTIER Jean-Claude			Demande étude photomontage cadre visuel depuis Inxent et Beussent.
9/R	DURIEZ Yasmina			Cheffe Projet ESCOFI Point implantation éoliennes sur Longvilliers et Cormont .
10/R	CAUX David + X..			Maire et Adjoint commune. de Bernieulles .Entretien sur le dossier. Nous remettront pétition ..
11/P	HARDY	XX		Rejet de gaz à effet de serres – Fiscalité -
12/P	GIMBERT Daniel	XX		Le vent permet de ne pas importer de matières premières et prix intéressant.
13/P	VANTCHOURA Joël	XX		Beau projet – à poursuivre absolument.
14/P	MOUSSIER Morgan	XX		Agir contre le réchauffement climatique, dont les effets sont de plus en plus catastrophiques.
15/P	BOUFFIER Thérèse	XX		Production de beaucoup d'énergie – Villages en contrebas et n'ont presque pas de vue sur le plateau - Transition énergétique sans nuisance -
16/P	Adrien Daniel	XX		Pour le développement de cette source d'énergie électrique renouvelable – Nécessaire pour développer le bon développement de l'approvisionnement électrique pour notre pays – il faut arrêter les sources de production électriques fossiles émettrices de gaz , problèmes d'extractions de cette ressource minières et des problématiques d'approvisionnement – Oui pour un développement des différentes sources d'énergie renouvelable et pour un mix énergétique Français.
17-18/R	Mr et Me DUHAMEL Jean			Renseignements sur le dossier
19/R	ANSELIN J.E.		XX	Le prix moyen de l'électricité produite par l'éolien étant beaucoup plus cher que le prix moyen, cela grève le prix moyen pour les consommateurs que nous sommes – Comment est constitué la provision financière pour le démontage ultérieur des fondations en béton armé pour remise en état des terrains – Attrait touristique de la côte picarde, je crains que le projet dénature le paysage ! Si cher à notre Président (cf Le Touquet) – Le réchauffement climatique va nécessiter prochainement l'emploi de canadair dans la région, le projet se situe exactement sur le trajet .de ces avions qui iront faire le plein en mer – On ne pourra plus planter de haies à moins de 200m de ces aérogénérateurs, ceci est dommage pour l'érosion des sols – Le bruit de ces pâles va perturber les sons et les signaux pour la pratique de la chasse dans un rayon de 500m. Alors que la sécurité à la chasse reste une priorité de nos gouvernants - Je suis personnellement contre cette implantation.
20/R	CARON Roland	XX		D'accord avec l'implantation du parc éolien pour des raisons de non pollution.
21/R	CAUX Daniel		XX	Opposé à ce projet qui va engendrer de nombreuses gênes sur la faune, l'environnement et les habitants de Bernieulles uniquement – Les éoliennes vont engendrer beaucoup d'infrasons – Elles vont émettre beaucoup de flash lumineux – Elles vont être installées à proximité d'un bâtiment classé Ferme de Longue Roye, ce lieu fait partie de la zone des ondulations montreuillois avec des plateaux étroits – Je suis inquiet sur la biodiversité, sur la migration de différentes espèces d'oiseaux à Bernieulles nous avons beaucoup de chauve souris – Le projet est situé dans une ZICO .

22/P	LEMOINE Joris	XX		Trouve les éoliennes existantes parfaitement à leur place – Trouve logique qu'on ajoute des éoliennes , tout le monde s'y est habitué et l'endroit s'y prête parfaitement – Incontournable que notre Pays se détache des dépendances(et de tous les autres problèmes!) qu'engendre l'utilisation de l'énergie nucléaire et les énergies renouvelables sont la solution – Favorable au projet.
23/P	SERRURIER Gérard		XX	Projet situé dans une ZICO – Cumul avec projet de Cormont – Ne croit pas à la pertinence de l'étude sur la mortalité de la faune - Ne reprend pas les fascines (éoliennes E3,E2 et E6 concernées) – Les schémas page 17 du résumé non technique sont faux comparativement à la réalité u terrain – Le projet empêcherait les actions en cours et futures pour la lutte contre l'érosion – Le bois de Longvilliers, très proche des éoliennes E3 et E6, est classé en ZNIEFF – La zone d'implantation est située dans plusieurs cônes de vues remarquables ou vers monuments historiques – Le résumé non technique minimise l'impact du projet sur le château de Longvilliers (monument historique), vestiges et cavités de ce site propices aux chauves souris – L'impact du projet sur la grange de la longue roye est minimisé – Mettre dans la balance la manne financière et la baisse d'activité liée au tourisme – Respectez le SRE qui a classé la zone défavorable à l'implantation du projet.
24/P Doublon	SERRURIER Gérard			
25/P	BECK JP		XX	Pratique de la chasse silencieuse – couloir de migrations – Ne pas entendre les annonces de début et fin de chasse.
26/P	WINTER Nathalie		XX	Beaucoup d'éoliennes sur un même territoire -
27/P	AGATHEMA		XX	Dédommagement si perte de valeur avérée pour l'immobilier ?
28/P	Michel G		XX	Il y a déjà un beau paquet Non ?
29/P	JIMLACVIA			Ce dossier n'aurait pas dû atteindre l'enquête publique .
30/R	DUPEND Hélène	XX		Énergie propre
31/R	ANSELIN Benoit		XX	A améliorer la façon de cultiver : biodiversité – lutte contre l'érosion – embellir le paysage , l'étude d'impact date et ces éléments n'y apparaissent pas -Biodiversité : projet dans une ZICO – cumulé au projet de Cormont, formerait une barrière de 2,8 kms de large sur ce couloir de migration - Ne croit pas à la pertinence de l'étude sur la mortalité après implantation – l'étude d'impact ne reprend pas l'ensemble des 'fascines' alors qu'il s'agit de véritables haies – les éoliennes E3, E2, E6 concernées , E3 entourée de 4 fascines – une haie sépare E2, E3, E5, E6 – le projet dans ce secteur empêcherait les actions en cours et futures pour la lutte contre l'érosion – Le bois de Longvilliers très proche des E3 et E6 est classé en ZNIEFF - Paysage et Monuments historiques : projet situé dans plusieurs cônes de vues remarquables à partir de vers des monuments historiques emblématiques du montreuillois – pas de photomontage pour l'impact du château de Longvilliers en expliquant qu'il est caché par les arbres – les vestiges et cavités , propice aux chauves souris – La grange de Longue Roye, l'impact minimisé pr la présence des arbres – covisibilité directe avec E6 et E3, aucun arbres t'infèrent - Économie locale : Baisse d'activité liée au gtourisme – dommage direct pour le propriétaire du gîte et les commerçants due la zone – un expert en biens ruraux a attesté qu'il appliquerait une décote liée à la diversité et au paysage de 10 à 20% - qu'est-il prévu pour compenser cette perte financière ? Pas de précision concernant un chemin de t randonnée au pied de E5 et E6 - Le projet ce coche aucune case en sa faveur : paysages , biodiversité, patrimoine, économie . Il faut respecter le SRE qui n'a pas classé la zone favorable à l'implantation.
32/R	DE LONGVILLIERS Philippe		XX	Impact très important et durable sur le patrimoine et les paysages du projet sur Longvilliers et les communes voisines - Communication très réduite sur le projet auprès des habitants et des ^propriétaires de la zone impactée – propriétaire du château de Longvilliers n'a pas été contacté par le Maire et le promoteur – Il s'agit d'un site protégé chargé d'histoire qui sera fortement impacté – le promoteur minimise l'impact pour d'autres bâtiment ou sites remarquables chargés d'histoire classés ou protégés (grange de le longueroye – église st Nicolas) ce patrimoine est fréquenté par de plus en plus de visiteurs et randonneurs – le projet est proche de Montreuil sur mer, riche en histoire et patrimoine. La zone est répertoriée comme défavorable au développement d'éoliennes par le SRE
33-34-35-36/R	Association Sauvegarde des ondulations montreuilloises signataires: ROUX Isabelle DESCHODT Elisabeth SANTUNE Didier COURTOIS Evelyne		XX	Paysage : L'atlas des Paysages indique que ces ondulations sont considérées comme 'un des fleurons' de l'ancienne région Nord Pas de Calais - SRE : 'Cuvette du Boulonnais' : Grande sensibilité ded tous projets - 'Plateaux Montreuillois' : projet mal venue dans ces micro plateaux qui bouleverseraient l'échelle de perception des paysages - Projet en continuité avec un autre, ensemble de 2,8 kms qui dominera la Vallée de la Dordogne (affluent de la Canche) et la vallée de la Course - Patrimoine : Cône de vue depuis les remparts de Montreuil, également depuis le château 'classé' de Longvilliers Tourisme : Secteur 'emblème touristique du Pas de Calais' – Sentier de Grande Randonnée GR 121 traverse Bernieulles au flanc des éoliennes – Région perdra tout attrait touristique avec conséquences économiques associées - Biodiversité : Parc situé sur voie majeure de migration à l'échelle européenne –

				<p>Études insuffisantes pour identifier l'impact exact de mortalité notamment Goéland argenté et Milan royal – Chauves souris menacées par éoliennes E3,E5 et E6 situées à moins de 200m des haies -</p> <p>Dans un rayon de 20 kms : Zone ZICO ' plateaux agricoles des environs de Frencq – (aires de reproduction, d'hivernage ou zones de relais de migration) – 14 Sites Natura 2000 dont la cuesta du boulonnais à 3,7 kms - 34 ZNIEFF : Le bois de Longvilliers à 2 kms – La vallée de la course à 3kms</p>
37/R	ROUX Isabelle		XX	<p>SRE : les ondulations ne se prêtent pas à l'implantation d'éoliennes - L'éolien n'a rien de vert - n'est pas rentable ni même dé carboné -</p>
38/R	SANTUNE Didier		XX	<p>Projet situé dans la cuvette du boulonnais – au cœur des ondulations montreuilloises dans une zone défavorable par la beauté de ces paysages et la richesse de sa biodiversité – (voir le SRE) – Les éoliennes avec celles du Mont Huet encore plus visibles du plateau Montreuillois : grappe de 2,8 kms de long formant une barrière de pls mortelle lors des passages des oiseaux migrateurs – Paysage totalement défiguré cônes de vue remarquables – Cône de vue remarquables à partir de ou vers monuments historiques (château classé de Longvilliers.)</p> <p>Dans les campagnes de notre belle région, nous ne pourrons plus voir une ligne d'horizon sans éolienne.</p> <p>Destruction des milieux naturels et de la biodiversité , massacre d'espèces protégées :</p> <p>ZICO Plateaux agricoles des environs de Frencq ZNIEFF type II Vallée de la course – type I le bois de Longvilliers Natura 2000 La Cuesta du boulonnais et à proximité 14 autres sites -Sites Natura 2000.</p> <p>Laideur agressive – pollution esthétique – source de pollution sonore et lumineuse – bruit, infrasons dangereux pour la santé – pas de répit même la nuit -risques sanitaires chez les personnes exposées à leurs vibrations – coût supporté par la contribution de toute une population pour une énergie peu productive -</p>
39/R	PRIEZ Brigitte		XX	<p>Projet sur les ondulations montreuilloises, atout majeur pour le secteur touristique -</p> <p>En zone à protéger : ZNIEFF de type 1 – ZICO - Natura 2000 – Nombreuses espèces à protéger dont les chauves souris (la MRAE indique l'impact sur les chauves souris sont donc sous-qualifiés)– Migration -8kms</p> <p>Effets barrière d'une longueur de 2,8kms, important pour les oiseaux - projet anti-écologique et atteinte à la biodiversité -</p> <p>A 7kms de la citadelle de Montreuil et visible des remparts – nombreux monuments classés (château et église de Longvilliers.</p>
40/R	DESCHODT Elisabeth		XX	<p>Nuisances sonores, visuelles, destruction de la faune, migration, nidations des chiroptères, dévaluation patrimoine immobilier – pollution des terres agricoles -</p>
41/R	VERHAEGHE Francis		XX	<p>Région des ondulations montreuilloises – désastre pour la flore, la faune et les êtres humains -</p>
42/R	COURTOIS Éveline		XX	<p>Impact négatif pour la biodiversité (mort d'oiseaux, chauves souris)</p> <p>Nuisances sonores – troubles psychologique pour humains et animaux (infrasons, champ électromagnétique)</p> <p>Défiguration des paysages</p> <p>Dévaluation biens immobiliers</p> <p>production moindre, incertaine</p> <p>matériel de fabrication polluant, voir non recyclable (fibre de carbone, de verre, résines)</p> <p>projet souvent complétés en tapinois</p> <p>trop de parcs</p>
43/R	LEROY Colette		XX	<p>Impact sur les paysages : dénature les paysages et altère patrimoine touristique et patrimoine, les busards , les chauves souris, personnel -</p> <p>Proximité de monuments classés – visibilité des remparts de Montreuil -</p> <p>Impact sur la santé : Nuisances sonores – nuisances visuelle – Législation allemande et espagnole préconise implantation à au moins 1,5kms voir 2kms, là nous sommes à 730m -matériel de fabrication est-il polluant ?</p> <p>Impact sur la Faune et la Flore : impact voir destruction d'espèces floristiques – bois implanté à 1,2km – Victimes les oiseaux migrateurs, les hirondelles, les busards, les chauves souris, les hirondelles ;</p> <p>Impact sur notre quotidien :</p> <p>: bruit – pollution visuelle et lumineuse – certains accidents (effondrement, projection , impact sur la foudre) -</p>
44/R	GRIOCHE Yves		XX	<p>Schéma Territorial Éolien (2007):Aucune Zone de Développement Éolien au niveau du projet éolien .</p> <p>Atlas des Paysages : Nomme Ondulations montreuilloises et non Colline du Montreuillois .</p> <p>SRE : Le projet est loin d'être situé dans une zone favorable - projet situé dans les cônes de vues – projet situé dans les paysages à petite échelle définis dans le SRE. - projet situé au centre de la zone possédant des règles de protection des espaces naturels et du patrimoine naturel -</p> <p>La commune de Longvilliers n'est pas inscrite fdans la liste des communes favorables au développement de l'énergie éolienne - Document Préfecture 5/2/2022 :Pages 9/10/13/14/15/21/22 projet à rejeter .</p> <p>Cite plusieurs décisions de refus de projets éoliens .</p> <p>Étude paysagère page 175 : Barrière visuelle de 2,7kms des 2 parcs envisagés – projet de Longvilliers incohérent avec celui du Mont Huet -</p> <p>page 15 : Impossible d'analyser l'impact visuel des éoliennes sur le relief sans apport d'une règle graduée .</p> <p>Pages 57/58 : confirme que les zones citées sont bien impactées.</p>

				Commune de Montreuil : Cône de vue depuis les remparts – Les éoliennes sont bien visibles dont la majorité en totalité . Commune de Longvilliers : Monuments classés Église et Château éoliennes visibles . Commune de Bernieulles : impactée Les laridés : l'espèce stationne, se nourrit et vole sur l'ensemble du site . Comment se pratiquera l'arrêt des machines prévus ? Les chiroptères : Le bois de Longvilliers et le boisement situés dans les Cinquante sont à moins de 200m bout de pale des éoliennes 3,5,6. La E6 à 140m, la E3 à 185m, la E5 à 172m .Eurobats préconise de les reculer . Selon la Coordination Mammalogique du Nord de la France (CMNF) : les risques de mortalité sont sûrement très élevés – la procédure de bridage n'est pas garantie – le bridage n'est pas efficace – la contrôles sont insuffisants – les résultats d'analyse sur la mortalité sont faussés .
45/R	CAUX David		XX	Impact sur les habitants de Bernieulles : Bruit – infrasons – flash lumineux . Valeur des maisons et terrains, biens invendables, éoliennes à moins d'un km de la première habitation Revenus à quelques personnes eyt la nuisance aux autres - Parc complètement visible de Bernieulles Location de gîtes et chambres d'hôtes à proximité du GR 121 Migration de différentes espèces d'oiseaux, sur les chauves souris, busards et autres - JOINT une pétition (99 personnes sans possibilité d'identifier les auteurs ou signataires)
46/R	DURIEZ Yasmina			Remise courrier concernant les relations avec INTERVENT SEPE ROSE.
47/P	LEPTILOUS	XX		Biodiversité et crise énergétique
48/P	AUFOURNIL		XX	Nuisances sonore et visuelle
49/P	FAUVEL T.	XX		Énergie renouvelable – Indépendance – dossier bien argumenté – photomontages convaincants .
50/P	ANSELIN Benoît			Complément 31/R : affirme pétition contre le projet comportant 247 signatures (sans possibilité d'identifier les auteurs ou signataires)
51/R	ESCOFI			Courrier doublon
52/P	OUIS.DNS		XX	Dénature nos campagnes et cause de multiples maladies.(tribunal de Toulouse°
53/P	PARMART Josiane	XX		Énergie renouvelable sans polluer
54/P	MORIN Robert	XX		Agir et prendre ses responsabilités.
55/P	MANHAEVE F.		XX	Zones jugées non propices à l'éolien – Développement à éviter que ce soit sous l'angle paysager, du patrimoine historique,architectural ou de la biodiversité - Forts enjeux régionaux nécessitant un travail approfondis pour respecter la séquence Éviter, Réduire, Compenser, Saturation, Enjeux busards - 14 sites Natura 2000 – 24 ZNIEFF – 91 espèces répertoriées la plupart protégées dont certaines sensibles à l'éolienne - Avec le Mont Huet, ensemble de 2,8 kms effet barrière Ne pas construire d'éolienne dans ce secteur - Périodes de bridage insuffisantes - Les ondulations montreuilloises sont considérées comme l'un des fleurons de l'ancienne région Nord Pas de Calais - SRE : implantations d'éoliennes très difficiles – mal venues dans ces micro plateaux – bouleversement durable de l'échelle de perception du paysage . Patrimoine architectural : éoliennes visibles depuis les remparts de Montreuil et Château classé de Longvilliers .

VI ANALYSE ET APPRECIATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Avant d'analyser les différents thèmes qui ont soulevé les préoccupations du public et les réponses du Maître d'ouvrage, il faut rappeler:

- que l'enquête s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes,
- que la coopération avec l'Autorité organisatrice et le Maître d'ouvrage, a été permanente et dans l'intérêt général,
- que le dossier a bien été accessible au public. Volumineux et technique, il a été accompagné de synthèses, tableaux, photomontages et cartes destinés à en faciliter la lecture et la compréhension,
- que le public s'est mobilisé.

Les thèmes et questions majoritairement soulevés par le public et les informations complémentaires apportées par le Maître d'ouvrage méritent une analyse:

Enjeux impact:

Ce document très détaillé est bien structuré. Cependant la lecture de passage très dense et techniques peuvent parfois décourager un citoyen non averti. Des tableaux, clichés et synthèse partielle aident à une assimilation des informations. Des investigations minutieuses ont été conduites, elles sont très documentées.

Un choix argumenté de la variante finale est proposé, tant sur les plans environnementaux que paysagers, sociaux ou techniques.

Enjeux santé :

Il est indéniable que cette préoccupation apparaît sur certains sites à proximité des parcs éoliens. Il n'est donc pas étonnant que dans les observations de contributeurs, cette inquiétude se soit manifestée lors de la présente enquête.

Lors des travaux de l'académie nationale de médecine concernant les nuisances sanitaires des éoliennes terrestres, il est conclu que l'éolien ne semble pas induire directement des pathologies organiques

L'ANSES (Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), a rédigé un rapport intitulé «évaluation des effets sanitaires des basses fréquences sonores et infrasons dus aux parcs éoliens». Elle en conclut que si des effets sanitaires et des situations de mal-être sont effectivement rencontrés chez les riverains, la causalité avec l'exposition aux infrasons et basses fréquences sonores produits par les éoliennes ne peut être établie de manière évidente.

Saisie également cette agence pour la santé animale (parc éolien de Nozay), elle a conclu que l'imputabilité au parc éolien des troubles rapportés est exclue.

A l'heure actuelle, aucune preuve scientifique n'existe sur les conséquences du fonctionnement des parcs éoliens sur la santé des riverains et des élevages. A ce jour, le critère de dangerosité pour la santé humaine et animale ne peut être objectivement opposé au projet.

A ce jour, notons que malgré les nombreuses éoliennes en service depuis des années, aucun impact n'a été démontré scientifiquement sur les élevages. Wind Europe association Européenne des professionnels de l'éolien indique même qu'aucun autre pays européen ne connaît de difficulté de cet ordre ce qui en fait une question purement franco-française.

Les éoliennes font l'objet de perfectionnement techniques constants : engrenages de précision silencieux, montages des arbres de transmission sur amortisseurs, capitonnage de la nacelle.

Enjeu de la biodiversité

Le bureau d'étude a défini en amont les enjeux écologiques de la zone du projet éolien. L'étude écologique a été menée sur un cycle biologique complet. Elle a dressé une synthèse des résultats obtenus concernant l'avifaune, les chiroptères, la flore, les habitats, l'entomofaune et la faune terrestre.

Ce dossier important, complet et minutieux est associé à de nombreuses illustrations et tableaux qui permettent une approche claire mais parfois fastidieuse.

Les autorités nationales et locales, à travers des engagements écrits (loi de transition énergétique – programmation pluriannuelle de l'énergie - schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie – schéma régional d'aménagement, et de développement durable et d'égalité des territoires), ont majoritairement souhaité le développement des énergies renouvelables pour arriver à un mix énergétique équilibré.

L'éolien fait partie de ces projets avec une production d'énergie à très faible impact carbone par rapport aux centrales à gaz, au fioul ou à charbon.

Le présent projet s'inscrit en toute logique dans ces objectifs, de plus il se présente dans un contexte d'amélioration constante de l'efficacité des aérogénérateurs.

Enjeu bruit :

L'enquête d'impact acoustique pour le projet, a fait l'objet d'un chapitre très important et très documenté dans le dossier présenté à l'enquête.

Ce chapitre, important, complet et minutieux, est associé à de nombreuses illustrations et tableaux qui permettent une approche claire mais parfois fastidieuse.

Les éléments fournis par cette étude présentent un état des lieux méticuleux des impacts possibles du projet éolien en présentant les mesures d'évitement, de réduction et une évaluation des impacts résiduels après mise en place de ces mesures.

Les règles qui encadrent le développement de l'éolien sont en France parmi les plus contraignantes des pays industrialisés, notamment au regard de la réglementation acoustique.

Elles permettent en outre de garantir un haut niveau de respect et de protection pour la population riveraine.

Position d'étude	Bruit résiduel mesuré - période DIURNE (dB(A))							
	3m/s	4m/s	5m/s	6m/s	7m/s	8m/s	9m/s	10m/s
Longvilliers, place du 8 mai	36,5	36,4	36,3	40,2	40,8	42,4	45,0	48,2
Longvilliers, Ferme de la Longue Raye	36,0	37,7	36,4	39,8	40,4	42,2	44,3	45,8
Longvilliers, rue de Raques	47,2	43,5	42,0	43,7	45,5	46,7	48,9	50,2

Position d'étude	Bruit résiduel mesuré - période NOCTURNE (dB(A))							
	3m/s	4m/s	5m/s	6m/s	7m/s	8m/s	9m/s	10m/s
Longvilliers, place du 8 mai	28,0	28,7	28,0	32,8	37,3	41,2	43,4	44,5
Longvilliers, Ferme de la Longue Raye	30,8	33,2	31,0	36,6	38,5	41,7	44,0	45,0
Longvilliers, rue de Raques	35,0	31,0	34,2	35,8	42,7	45,0	45,9	47,9



Enjeu paysager

La distance par rapport à la zone d'implantation du projet est cruciale. C'est ainsi qu'il a été défini des aires d'étude ou l'importance des éléments paysagers pris en considération varie en fonction de leur pertinence au regard à l'échelle d'observation.

La prégnance des éoliennes dans le paysage est importante. Elles seront visibles.

Les éoliennes dépassent en général les autres éléments du paysage.

Là aussi, par entité, des tableaux récapitulatifs présentent les enjeux et sensibilités.

Des mesures de réduction et d'accompagnement sont proposées.

Ce travail important a conduit à des préoccupations sur l'installation des engins, quant à leur localisation justifiée par le bureau d'études. Les photomontages présentent virtuellement les machines depuis des points de vue, s'attachant à repérer les lieux de vie les plus sensibles, selon les auteurs de l'étude. Ils permettent au lecteur de se représenter l'impact visuel depuis des endroits qui peuvent le concerner particulièrement. C'est une étude dense et très illustrée.

Une solution numérique qui permettrait au citoyen, en se plaçant sur un point d'une carte, d'avoir instantanément les silhouettes des futures machines depuis ce point précis, serait très appréciée.

Enjeu financier :

Le montant actualisé des garanties financières est prévu.

Ce montant est donné à titre indicatif. Il sera réactualisé avec l'indice TP01 en vigueur lors de la mise en service du parc éolien de Longvilliers.

Cette garantie sera réactualisée au jour de la décision du Préfet puis tous les 5 ans conformément à l'arrêté du 22 juin 2020 modifiant l'arrêté du 26 août 2011.

Des accords financiers ont été formalisés avec les propriétaires et ou locataires des lieux d'implantations nécessaires à la mise en place du projet.

Ces ressources fiscales positives sont non négligeables au regard des budgets de fonctionnement de la commune et de l'EPCI alors que les budgets sont limités (baisse des dotations de l'État).

Estimation fiscalité annuelle pour le parc éolien	Commune	EPCI	Département	Région	Total perçu par les collectivités
TFPB	18 611 €	2 091 €	23 449 €	-	44 150 €
CFE	-	64 085 €	-	-	64 085 €
CVAE	-	13 188 €	24 137 €	12 442 €	49 766 €
IFER	31 709 €	79 272 €	47 563 €	/	158 544 €
Total	50 319 €	158 636 €	95 149 €	12 442 €	316 545 €

VII CONCLUSION GENERALE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Considérant :

- Qu'il appert que la présente enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions d'organisation et de bonne participation.

- L'arrêté de mise à enquête publique a été établi en étroite collaboration avec le commissaire enquêteur et les mesures réglementaires de publicité et d'affichage ont été effectivement réalisées,
- Le dossier soumis à l'enquête publique est complet, régulier et a été effectivement mis à disposition du public, en format papier et numérique pendant toute la durée de l'enquête, ceci a permis le dépôt de 55 contributions, 69 personnes se sont rendus aux 5 permanences prévues dans l'arrêté de mise à enquête publique. Certaines permanences ont été prolongées (4/5). Par internet, le dossier a été consulté par 167 personnes.

Le projet s'appuie sur des arguments sérieux :

- Le présent projet s'inscrit complètement dans les stratégies nationale (loi relative à la transition énergétique, programmation pluriannuelle de l'énergie), qui visent à la réduction des énergies fossiles (- 40% en 2030 et la perspective de baisser à 50% la part du nucléaire à l'horizon 2025. Ces objectifs sont corrélés avec une volonté de développement des énergies renouvelables pour arriver en 2030 à 32% de la consommation finale brute d'énergie pour ces dernières. La production éolienne devant arriver quant à elle à une production de 33,2 à 34,7 GW pour 2028, l'objectif international étant d'atteindre la neutralité carbone.
- Le présent projet répond à des préoccupations régionales et locales dans ces mêmes domaines.
- L'étude d'impact a présenté des mesures destinée à éviter, réduire ou compenser les impacts de ce projet sur l'environnement tant sur les milieux physiques, naturels que sur le milieu humain ou sur le paysage et le tourisme. Dans ce domaine, un important travail d'observation et d'analyse a été réalisé, en collaboration avec les services instructeurs et contributeurs de l'État. L'application de l'ensemble des mesures d'accompagnement aboutira à une absence de perte de biodiversité en conséquence de la réalisation du projet.

- Les recommandations de la MRAe ont fait l'objet dans le mémoire en réponse de prises en compte par le porteur de projet.
- Les retombées financières locales sont positives pour les collectivités territoriales grâce à l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER), aux propriétaires des parcelles louées au constructeur. Les entreprises locales vont bénéficier d'un accroissement d'activités sur les chantiers prévus.
- Les terres agricoles sont préservées.
- La réglementation , en termes d'étude d'impact pour les installations classées pour l'environnement, a été clairement et systématiquement rappelée dans tous les aspects du dossier (distances – mesures acoustiques – obligations à la charge du porteur de projet).
- Le secteur a été recensé favorable à l'implantation de centrales éoliennes.
- Les effets cumulés du projet additionnés au reste du contexte éolien sont faibles à modérés. Le futur projet complète le motif éolien existant en créant une double ligne d'éoliennes.
- Perçus depuis le lointain, les différents parcs s'accordent entre eux, sans nuire aux lignes de forces paysagères
- La densité du contexte éolien fait que le parc occupe rarement un nouvel angle sur l'horizon.
- Le parc éolien le plus proche est celui du Mont Huet qui a fait l'objet d'un avis de l'Autorité environnementale du 24 janvier 2023, Un projet de remplacement des éoliennes du Mont Huet est actuellement en enquête publique, et la plus proche sera située à 225 mètres de l'éolienne EOL1 du parc éolien de Longvilliers
- Les autres parcs les plus proches sont implantés à plus de 5 kms (parc éolien de Frencq).
- Le projet est localisé dans un contexte éolien peu dense, avec dans un rayon de 20 kms sept parcs en service, un projet accepté en cours de construction, et deux projets en instruction, pour un total de 53 éoliennes.

L'acceptabilité locale du projet :

- Les résultats des contributions
 - Déposées 55 – Favorable 15 – Défavorable 28 – Sans avis
Doublon 12

- Les opérations de communications en amont:
 - 08/09/15 Premier contact avec le Maire qui s'est montré favorable au développement des énergies renouvelables.
 - 06/10/15 Envoi courrier aux Mairies de Longvilliers – Cormont – Bernieulles pour mise en place réunion d'information à Longvilliers le 27/10/15
 - 03/11/15 Réunion d'information avec le conseil municipal et les propriétaires des terrains concernés.
 - 24/11/15 Présentation du projet devant le conseil municipal, remise d'un dossier à chaque conseiller.
 - Année 2018 Étude du milieu nature par le bureau d'étude ENVOL.
 - 19/03/18 Envoi courrier d'avancement à la mairie.
 - 16/10/18 Envoi courrier d'avancement à la mairie.
 - 08-23/11/18 Réalisation des mesures acoustiques.
 - Année 2019 Réalisation étude paysagère
 - 10/07/19 Courrier d'information sur avancement du projet et présentation projet de convention des chemins.
 - 15/10/19 Courrier information sur avancement du projet et transmission de toutes les conventions.
 - 18/10/19 Envoi de 9 exemplaires du dossier pour présentation du projet et convention.
 - 19/11/19 Le conseil municipal délibère favorablement pour le projet et donne pouvoir au Maire.
 - 20/05/20 Dépôt demande d'autorisation.
 - Mars 2021 Installation mâts de mesures vent et activité des chauves-souris.
 - Janvier 2022 Dépôt de compléments à la demande d'autorisation.
 - 15 et 21/03/23 Réunions d'information à Longvilliers

- Les collectivités territoriales ont délibérées:
 - 3 Pour - 7 contre - 12 n'ont pas délibérées – 2 hors délai

L'éolien est parfois accusé d'être une source d'énergie coûteuse, notamment en raison du dispositif public de soutien dont il bénéficie. Pourtant, l'éolien est l'énergie carbonée la plus compétitive après l'hydraulique. Le vent étant une ressource gratuite, le coût potentiel de production de l'éolien est très faible. Les éoliennes contribuent à faire baisser le coût de l'énergie.

L'évolution des modalités de rachat de l'énergie éolienne a permis le développement de cette technologie basée sur l'exploitation d'une ressource renouvelable, qui est désormais mature, et s'inscrit totalement dans le cadre de la transition énergétique.

A l'issue d'une étude sur la filière éolienne, l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) estime que le développement de l'éolien a des bénéfices environnementaux et sanitaires importants qui, si on les monétisent, représentent un gain estimé pour la collectivité de l'ordre de 3,1 à 8,8 milliards d'euros. Ces gains dépassent largement le coût de la politique de soutien.

Enfin, l'ADEME a évalué qu'en un an, une éolienne terrestre produit assez d'énergie pour compenser celle qui a été nécessaire à sa fabrication.

Le financement des énergies renouvelables est notamment soutenu par le consommateur via la CSPE (Contribution au Service Public d'électricité) . La CSPE est payée par tous les consommateurs d'électricité.

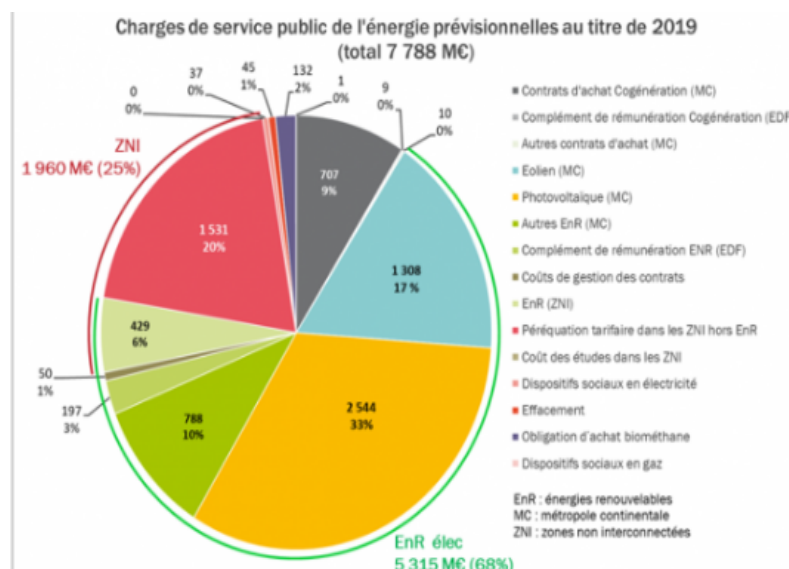
Elle couvre :

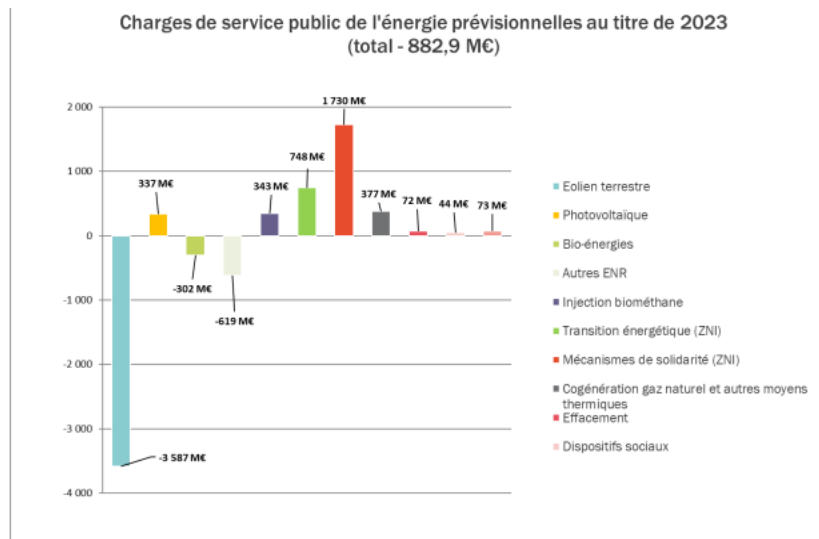
- L'obligation d'achat de l'électricité produite par la quo-génération, et de source renouvelable,
- Les surcoûts de production et d'achat de l'électricité dans les parties du territoire non interconnectées au continent (ZNI),
- Les dispositions sociales (surcoût supporté par les fournisseurs en faveur des personnes en situation de précarité),
- Le financement des frais de gestion de la Caisse des Dépôts et Consignation,
- Les surcoûts liés au soutien à l'effacement.

Mentionnons que la mise en place de la TICPE (Taxe Intérieur de Consommation sur les Produits Énergétiques) permet que ce soit plus seulement les consommateurs d'électricité qui financent les énergies renouvelables, mais les consommateurs d'énergie au sens plus large (carburants compris).

Ainsi, le coût pour le particulier est de 1 euro par mois et par foyer (source : Commission de régulation de l'énergie pour un foyer consommant 2,5MWh par an).

L'éolien pèse donc peu sur le pouvoir d'achat des ménages. Enfin, grâce à la baisse des coûts, l'éolien étant de plus en plus compétitif, deux fois plus de production sera financée pour le même montant à l'avenir (source : FEE (France Énergie Éolien)).





Tout au long de la conception du projet, une démarche territoriale de consultation et de concertation avec les élus locaux et les services de l'État a permis d'appréhender les contraintes techniques, environnementales, paysagères imposées par le site et les éventuelles nuisances générées.

Les dispositions arrêtées lors de ses échanges ont, assurément permis, au pétitionnaire d'affiner et d'optimiser la zone d'implantation des éoliennes.

L'habitat de la commune d'accueil du projet et des communes riveraines est principalement concentré dans les bourgs. Ainsi le parc projeté est éloigné des zones constructibles (construites ou urbanisables dans l'avenir).

Le choix des emplacements des éoliennes de ce projet a été fait délibérément sur des terrains à vocation agricole plutôt que sur des terrains en zones humides ou zones naturelles évalués trop sensibles. Ce choix a été fait en concertation avec les propriétaires et exploitants des terrains concernés.

Au final, les emprises nécessaires au projet éolien sont très faibles et compenser par des indemnités. Ces emprises utilisées sont déterminées pour favoriser la pratique des activités agricoles de l'exploitant de chaque terrain. Les surfaces des chemins et plate forme sont réduites au juste nécessaire. La perte de production agricole sur les faibles emprises ne représente pas un enjeu incompatible avec le développement éolien. Ces emprises occupées le temps de l'exploitation du parc éolien seront restitués dans l'état d'origine à leur propriétaire après la fin d'exploitation du parc. Il y a donc une réversibilité de cet impact sur l'utilisation de terre agricole.

Le site est propice à l'implantation éolienne.

Aucune contrainte technique n'est rédhibitoire à un projet éolien.

C'est une contribution du territoire à la transition énergétique.

Cela représente une production locale d'énergie renouvelable.

L'implantation du parc éolien apporte des retombées économiques durables au niveau communal (Ressources nouvelles pour financer des équipements et des services), permettant une capacité d'investissement supplémentaire pour développer des aménagements ou des services répondant aux attentes et besoins de la population locale.

La désaffection relative du public peut trouver ses origines dans une information trop partiellement mise en œuvre. La présence de nombreux parcs éoliens dans la région a permis au public de se rendre compte physiquement que les nuisances de santé publique et les effets sur le milieu étaient pratiquement modérés, et que les mesures préventives et compensatoires étaient mises en œuvre pour la protection de l'environnement.

La composante éolienne étant déjà existante sur le territoire, le renforcement du pôle éolien apparaît logique dans le cadre du projet éolien à Longvilliers. Grâce à une production estimée à 65 GWh par an, l'électricité produite permettra de participer activement aux objectifs de production d'électricité d'origine renouvelable en France et à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

Le faible impact du parc éolien et la mise en œuvre des mesures associées s'accompagnera de bénéfices environnementaux au niveau local, notamment à travers des mesures d'accompagnement proposées en faveur de la biodiversité, mais aussi en faveur de l'amélioration du cadre de vie des riverains, en forte collaboration avec les acteurs locaux du territoire.

Afin de faire face à la crise climatique, il est primordial de passer des combustibles fossiles, qui sont actuellement à l'origine de la majeure partie des émissions, aux sources d'énergie renouvelables.

Les énergies renouvelables sont désormais moins chères dans la plupart des pays et permettent de créer trois fois plus d'emplois que les combustibles fossiles

En conséquence, j'émet « UN AVIS FAVORABLE AVEC RECOMMANDATIONS » à la demande d'autorisation d'exploiter le parc éolien sur le territoire de la commune de LONGVILLIERS

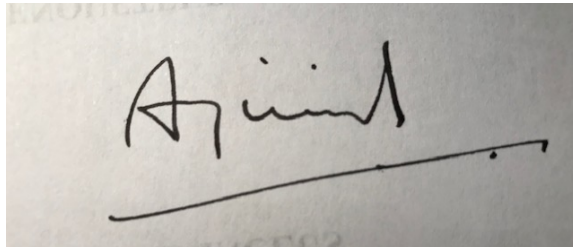
Recommandations :

- N° 1 : Il conviendrait d'équiper l'ensemble des éoliennes de systèmes d'effarouchement et de capteurs de chocs afin de définir les mesures de bridages à envisager. Protocole de bridage qui devra également tenir compte du suivi de la mortalité sous toutes les éoliennes.
- N° 2 : Il serait souhaitable d'équiper le parc éolien de capteurs afin d'éviter l'aspect lumineux permanent diurne et nocturne.
- N° 3 : Une solution numérique qui permettrait au citoyen, en se plaçant sur un point de la carte, d'avoir instantanément les silhouettes des futures machines depuis ce point précis, serait très appréciée.

N° 4 : Que le poste de livraison soit mis en place conjointement avec le projet du Mont Huet à Cormont, afin de limiter l'impact sur les terres agricoles .

A St Martin Boulogne le 07 juin 2023

Aimé SERVRANCKX
Commissaire Enquêteur

A photograph of a handwritten signature in black ink on a light-colored surface. The signature is written in a cursive style and reads "Aimé". Below the signature is a long, horizontal, slightly wavy line that extends across the width of the text.